

Compétences municipales

La commune bénéficie d'une clause générale de compétences, c'est-à-dire qu'elle est compétente dans tous les domaines qui n'ont pas été transférés à une autre collectivité territoriale (principalement à Alès Agglomération).

SOMMAIRE

Les compétences de la Ville d'Alès

- État Civil
- Élection
- Funéraire/cimetière
- Gestion des bâtiments scolaires
- Entretien et extension de la voirie
- Entretien et extension des réseaux d'eau pluviale et d'eau potable
- Signalisation
- Stationnement
- Foires marchés, gestion du domaine public
- Sécurité publique (police municipale)
- Santé et hygiène publique
- Risques majeurs (inondations, incendies, explosions chimiques, tremblements de terre, etc.)
- Action sociale : Centre communal d'action sociale (CCAS), Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP), Service de maintien à domicile, Foyer résidence accueil de jour, ...
- Aménagement et entretien des espaces verts, parcs et jardins
- Nettoyement des rues, aménagement des espaces publics
- Urbanisme : foncier, délivrance des autorisations d'urbanisme et planification
- Amélioration de l'Habitat (aides à la rénovation des vitrines, façades et logements vétustes)
- Animations culturelles et festives : FERIA, Estiv'Alès, Semaine cévenole, fêtes de Noël, ...
- Animations seniors : repas des aînés, Semaine bleue, ...
- Gestion de certains équipements culturels et sportifs
- Archives municipales
- École de danse et d'art dramatique
- Vie associative : Maison des associations, Forum des associations, ...
- Gestion et animation du Pôle culturel et scientifique de Rochebelle
- Politique de la ville
- Contrat de ville / Centre social Aire des gens du voyage

- Abattoir